

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : M. Lyall King, Mme Tara Denham, Mme Gallit Dobner, M. Eric Gordon, représentant du SCRS¹

Les avocats de la Commission ont mené une entrevue, en groupe, des principaux dirigeants du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections** (le « Groupe de travail »), le 12 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à de l'information classifiée. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et en mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

¹ Traduction

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

- Ce résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels non classifiés préparés par le gouvernement du Canada et le résumé public d'entrevue préparé après l'entrevue des membres du Groupe de travail de 2021.

1. Contexte

- [1] Le Groupe de travail est composé de membres du **Centre de la sécurité des communications (« CST »)**, du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**, d'**Affaires mondiales Canada (« AMC »)** et de la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**.
- [2] **Lyall King** a été nommé président du Groupe de travail en août 2018, et a occupé cette fonction jusqu'en mars 2022. Il a aussi occupé les fonctions de représentant du CST au Groupe de travail pendant la même période.
- [3] **Gallit Dobner** a été la directrice du Centre pour la politique numérique internationale de 2019 jusqu'à la fin d'août 2022. Ce centre héberge le **Mécanisme de réponse rapide (« MRR »)**. Le MRR agit à titre de secrétariat permanent pour le MRR du G7 [le MRR du G7 est un organisme du G7 chargé de renforcer la coordination parmi les pays du G7 afin d'identifier les diverses menaces en évolution envers les démocraties et d'y répondre, grâce à l'échange d'information et de l'analyse, et à l'identification d'occasions pour coordonner les réponses]. Elle a aussi occupé le poste de représentante d'AMC au Groupe de travail d'août 2019 à août 2022.
- [4] **Tara Denham** a participé à la création du MRR au sein d'AMC et a assisté aux réunions du du Groupe de travail jusqu'à la fin août 2019.
- [5] **Le représentant du SCRS²** a occupé les fonctions de représentant du SCRS au Groupe de travail dans la période précédant et pendant les élections fédérales de 2019.

² L'identité du représentant du SCRS a été supprimée pour des raisons de sécurité nationale et de sécurité personnelle.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

- [6] **Eric Gordon** a occupé les fonctions de représentant de la GRC au Groupe de travail dans la période précédant et pendant les élections fédérales de 2019. Il occupait aussi le poste de directeur du **Renseignement national de la Police fédérale (« RNPF »)**.

2. Le contexte et le mandat du Groupe de travail

2.1 Historique du Groupe de travail

- [7] M. King explique que le Groupe de travail a été créé en août 2018, en partie en réponse à des incidents documentés d'ingérence étrangère (**IE**), qui se sont produits relativement aux élections de 2016 aux États-Unis. Sa mise en place a été officiellement annoncée en janvier 2019. Le représentant du SCRS ajoute que la collecte de renseignements liée aux élections fédérales canadiennes de 2015 avait révélé que des acteurs menaçants avaient mené des efforts pour s'ingérer dans les processus électoraux. Ces incidents ont également influencé la création du Groupe de travail.
- [8] M. King croit que la dirigeante du CST, Shelly Bruce, et que le directeur du SCRS, David Vigneault, sont à l'origine de l'idée du Groupe de travail. À sa connaissance, le Groupe de travail n'avait pas repris le modèle d'un autre organisme, à l'échelle nationale ou internationale.

2.2 Le mandat et le rôle du Groupe de travail

- [9] Les objectifs du Groupe de travail se trouvent dans son document de mandat.
- [10] M. King confirme que le rôle du Groupe de travail est de recueillir, analyser, partager, enquêter et informer, conformément aux mandats existants et aux lois canadiennes. Il précise que l'aspect enquête s'applique aux capacités des organismes individuels qui forment le Groupe de travail plutôt qu'au MSRE lui-même. Par exemple, le CST apporte une capacité de **renseignement électromagnétique (SIGINT)** au Groupe de travail qui peut ensuite aider aux activités des autres organismes autour de la table.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

[11] M. King et le représentant du SCRS font référence au rapport rétrospectif du Groupe de travail de 2021, qui souligne les quatre points suivants, qui selon eux, dressent un portrait exact du mandat du Groupe de travail pendant les élections fédérales de 2019 :

- a) [traduction] Fournir un point d'engagement clair avec la communauté de la sécurité et du renseignement pour les partenaires gouvernementaux impliqués dans des activités connexes.
- b) [traduction] Examiner et orienter de manière coordonnée la collecte de renseignements, l'évaluation et l'analyse de sources ouvertes liées à l'IE dans le processus démocratique canadien.
- c) [traduction] Fournir une connaissance de la situation aux partenaires gouvernementaux, aux hauts fonctionnaires et aux autres partenaires concernés.
- d) [traduction] Promouvoir l'utilisation du renseignement, de l'évaluation et de l'analyse d'informations de sources ouvertes dans la protection des processus électoraux par le partage avec les partenaires ou, lorsque les mandats respectifs le permettent, prendre des mesures pour atténuer la menace.

[12] Même si le rapport a été publié après les élections de 2021, le représentant du SCRS et M. King confirment qu'il représente avec exactitude le rôle du Groupe de travail pendant les élections fédérales de 2019.

[13] M. King explique que le Groupe de travail a été établi pour coordonner les différents organismes et ministères chargés du renseignement et de la sécurité, et pour mettre à profit la pleine portée de leurs activités respectives. À titre d'illustration, il note qu'au moment de la création du Groupe de travail, il était responsable de groupes au sein du CST axés sur des pays étrangers d'intérêts. Les canaux de communications pour ces groupes étaient très étroits, étant donné le sujet d'intérêt très pointu de chacun. Le Groupe de travail était censé créer des canaux plus vastes de communication qui s'ajoutaient aux canaux déjà existants. Il était aussi censé aider à combler les lacunes de communication dans le renseignement lié à l'IE.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

[14] M. King fait remarquer que le Groupe de travail ne disposait pas d'autorité distincte indépendante des organismes qui le composaient. En d'autres mots, le Groupe de travail n'avait pas l'autorité de mettre en œuvre ou d'approuver des mesures. Il était cependant en mesure de coordonner l'échange d'information entre les organismes pour permettre à cette information d'être communiquée aux échelons supérieurs au moyen des mécanismes appropriés.

3. Les activités et les capacités du Groupe de travail

3.1 Les priorités et le seuil de l'information pertinente pour le Groupe de travail

[15] M. King explique que le Groupe de travail définit l'IE conformément à la ***Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (« Loi sur le SCRS »)***³. La principale priorité du Groupe de travail visait à créer un portrait robuste de l'IE dans le domaine électoral canadien. Pour donner suite à cette priorité, pendant les réunions du Groupe de travail, les membres discutaient de leurs rôles respectifs et menaient des exercices de simulation pour éclaircir les différents rôles que devraient jouer les différents organismes membres pendant les élections. De façon générale, le Groupe de travail ne recommandait pas la prise de mesures à ses organismes membres. Plutôt, il servait de forum où chaque organisme pouvait échanger de l'information et coordonner les mesures que chacun prévoyait prendre.

[16] M^{me} Dobner a décrit la communication d'information pertinente au mandat du Groupe de travail. Elle explique que le MRR d'AMC définit la pertinence de manière très large, car dans les premières phases d'une campagne de désinformation, il n'est souvent pas évident de savoir si les informations évaluées révèlent un cas concret d'IE. À titre d'illustration, elle explique qu'un pays étranger n'utiliserait pas un compte gouvernemental pour diffuser de la désinformation sur les médias sociaux. Pour identifier

³ RSC 1985, c. C-23.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

de l'IE dans ce cas, le MRR doit faire des déductions à partir de diverses techniques d'évaluation pour découvrir des activités coordonnées et inauthentiques possibles dans les sources ouvertes. Pour cette raison, le MRR aurait signalé cette information à l'attention du Groupe de travail puisqu'elle pourrait avoir un lien avec l'IE.

- [17] M. King déclare aussi que le CST ratisse également large aux fins du Groupe de travail. Le CST est à la recherche de toute activité secrète, trompeuse, représentant une menace pour toute personne, préjudiciable aux intérêts du Canada et menée à l'instigation d'un État étranger. Le CST a examiné une panoplie d'acteurs et d'États pour comprendre leurs activités, leurs intentions et leurs capacités. À partir de cet examen d'un large éventail d'activités (de l'interaction diplomatique légitime aux opérations secrètes), M. King a expliqué qu'il est possible d'identifier les domaines d'ingérence étrangère.
- [18] Le représentant du SCRS explique que le SCRS détermine son seuil selon l'art. 2 b) de la *Loi sur le SCRS*. Il fait remarquer aussi la restriction du « strictement nécessaire », qui limite le SCRS à la collecte et à la conservation de ce qui est « strictement nécessaire » à l'accomplissement de son mandat. Lorsque le SCRS a communiqué de l'information au Groupe de travail, il n'a pas limité sa collecte d'information au seul domaine des élections fédérales⁴. Il a aussi transmis de l'information liée aux élections municipales et provinciales, en plus de l'information sur les motivations et les capacités des acteurs malveillants. Il fait ainsi pour dresser un portrait plus clair des capacités et des habiletés des acteurs menaçants, de même que pour aider le Groupe de travail à déterminer les actions attendues de ceux-ci pendant les élections. Tous ces éléments d'information, pris ensemble, ont aidé à définir les activités du Groupe de travail.
- [19] Le représentant du SCRS a ajouté qu'une bonne compréhension du savoir-faire des acteurs menaçants peut s'avérer utile lorsqu'il s'agit d'identifier ou d'attribuer certaines actions. Si nous savons qu'un acteur est connu pour utiliser une certaine méthode, et

⁴ M. King a confirmé que le CST a fait de même.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

qu'un incident survient dans lequel cette méthode a été utilisée, nous pouvons alors plus facilement attribuer l'incident à l'acteur menaçant en question.

3.2 Les réunions quotidiennes et hebdomadaires à l'approche et pendant la période électorale

- [20] M. King élabore que les représentants au Groupe de travail établissaient un ordre du jour avant les réunions. Le représentant du SCRS fait remarquer qu'en août 2018, la plupart des réunions du Groupe de travail portaient sur son établissement, la consolidation des rôles et les rencontres avec les partenaires. Les réunions ont aussi aidé à établir un seuil de référence à l'égard de l'évaluation de la menace pour les élections de 2019 à venir.
- [21] Pendant la période électorale, les réunions ont porté sur la communication du renseignement et la coordination des rapports de situation (« RAPSIT ») quotidiens du Groupe de travail. Il était attendu que chaque organisme membre fournisse le texte final, ainsi que leurs évaluations ou leurs commentaires, pour leur inclusion dans les RAPSIT. M. King clarifie que le Groupe de travail n'avait pas de rôle direct dans l'évaluation de la crédibilité de l'information qui lui était transmise par ses organismes membres pour son inclusion dans les RAPSIT. L'évaluation de la fiabilité de l'information revenait à l'organisme membre qui fournissait l'information.
- [22] M. King déclare que le Groupe de travail a commencé à se réunir une fois par semaine vers la fin d'août 2018. Pendant la période électorale, cependant, il s'est réuni à distance tous les jours⁵. Le représentant du SCRS explique que tous les matins, les membres du Groupe de travail se parlaient par des moyens sécurisés et préparaient un rapport quotidien, qui était diffusé à midi. Pour faciliter la préparation de ce rapport, certains organismes membres du Groupe de travail avaient établi un horaire pour la remise des rapports individuels. Par exemple, le SCRS avait jusqu'à 22 h la veille pour fournir l'information et remettre un rapport dans un format qui convenait au RAPSIT quotidien.

⁵ Des réunions et des RAPSIT ont eu lieu quotidiennement pendant les jours de travail ordinaires (à l'exception des fins de semaine et des jours fériés fédéraux).



Puis, à la réunion du lendemain matin, les membres du Groupe de travail en discutaient. Après la réunion du matin, le secrétariat du Groupe de travail rassemblait les différents rapports des organismes dans le gabarit de RAPSIT et en faisait la diffusion.

3.3 Les priorités et le seuil de l'information pertinente au Groupe de travail

- [23] M. King dit que le Groupe de travail a conçu cette matrice de réponse pour éclaircir les rôles et les responsabilités de chacun de ses membres selon différents scénarios de menace. M. King explique que la matrice couvrait les divers types d'activités d'IE auxquelles s'attendait le Groupe de travail, avec une mise en correspondance des membres qui auraient la responsabilité de surveiller chacune des activités et d'y répondre. M. King et le représentant du SCRS précisent que la matrice de réponse n'était pas censée être un outil exhaustif destiné à prendre des décisions tactiques, mais devait plutôt servir au Groupe de travail pour comprendre les différents types de menaces et les différentes réponses possibles parmi les organismes membres.
- [24] Lorsque les avocats de la Commission lui ont demandé si les activités d'influence manifeste relevaient du mandat du Groupe de travail, M. King explique qu'il n'y avait pas une ligne de démarcation claire entre les activités manifestes et clandestines, un type d'activité pouvant passer facilement d'une catégorie à l'autre. Généralement, les activités entièrement au grand jour ne s'inscrivent pas dans le mandat du Groupe de travail. M. King ajoute que le Groupe de travail a été obligé de jeter un regard vaste sur les activités étrangères pour comprendre lesquelles se qualifient comme de l'IE. De cette vaste perspective, ce qui semble être une activité au grand jour peut tout de même s'inscrire dans le mandat du Groupe de travail. M^{me} Dobner note que les activités au grand jour dans les espaces en ligne dans le format qu'a identifié le MRR peuvent parfois être considérées comme des activités d'IE, lorsque la source ultime d'influence est délibérément cachée.
- [25] Le représentant du SCRS note que les activités transparentes et manifestes peuvent avoir des conséquences diplomatiques, mais qu'elles ne sont pas habituellement

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

caractérisées comme de l'IE. Il a cependant expliqué que les activités à découvert peuvent déclencher des activités secrètes. Pour cette raison, ce type d'information aurait été pertinent pour le Groupe de travail, et aurait été signalé au groupe du **Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« le Panel des cinq »)**.

- [26] M. Gordon souligne que la matrice de réponse du Groupe de travail ne définit pas d'échéance. Il note que dans le cas de la GRC, son échéance de réponse peut être très longue, et se prolonger bien au-delà de la période électorale. Si la GRC identifie un élément criminel dans les rapports, elle entame une enquête criminelle. Ces enquêtes peuvent durer des semaines, des mois, voire des années, en fonction de la complexité de l'élément criminel identifié..

3.4 Les priorités et le seuil de l'information pertinente au Groupe de travail

- [27] Le représentant du SCRS fait remarquer que le Groupe de travail n'a pas le rôle de rendre les cas d'IE publics. Agir de la sorte sans égard au contexte diplomatique et relatif au renseignement pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Plutôt, le SCRS peut par exemple prendre des **mesures de réduction de la menace (« MRM »)** au besoin. Ces mesures consistent parfois à parler avec les personnes concernées pour discuter des activités d'IE qui sont menées par un acteur menaçant en particulier, de manière à modifier le comportement de toutes les personnes concernées. Cette façon de faire expose la menace d'une manière contrôlée à des personnes choisies, et non dans un forum public. M. King réitère qu'AMC coordonne un processus officiel dans le cyberdomaine pour attribuer l'ingérence étrangère possible.

- [28] Le comité d'entrevue note que l'attribution est difficile à établir dans le cyberdomaine et encore plus lorsqu'il est question de désinformation.

3.5 Le résumé de la réponse

- [29] M. King explique que l'examen du Groupe de travail de l'étendue de la menace contient un résumé des efforts du CST et du SCRS pour répondre à l'ingérence étrangère et

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

représente les efforts continus de chaque organisme. Le représentant du SCRS ajoute que l'examen du survol des menaces spécifiques n'était pas exhaustif.

3.6 Les acteurs menaçants et les priorités changeantes

- [30] Le représentant du SCRS explique que la **République populaire de Chine (« RPC »)** est perçue comme la plus grande menace envers le domaine électoral canadien, bien que cette évaluation varie au fil du temps et des changements dans les circonstances. La Russie a la capacité de s'ingérer dans les structures démocratiques canadiennes, mais il semble qu'elle a peu d'intérêt à le faire.
- [31] Le représentant du SCRS explique qu'il a été difficile de déterminer si les efforts des États étrangers de s'ingérer dans les élections fédérales de 2019 avaient été efficaces. Bien qu'il soit possible de confirmer les tentatives d'ingérence, l'attribution des résultats d'une élection à une seule tentative d'ingérence représente un exercice ardu, étant donné les innombrables variables qui peuvent influencer les résultats d'une élection.
- [32] M. King explique que les activités de collecte de renseignement des membres du Groupe de travail doivent concorder aux priorités en matière de renseignement du gouvernement du Canada établies par le Cabinet. L'IE est devenue une priorité en matière de renseignement en 2019..

4. Circulation de l'information

4.1.1 La circulation de l'information vers le Groupe de travail puis le vers le Panel des cinq

- [33] Le représentant du SCRS explique que le SCRS dispose de listes de diffusion spécifiques pour les différents rapports et évaluations qu'elle produit. Lorsque le Panel des cinq a été établi, le SCRS a commencé à diffuser les rapports liés à l'IE ou aux institutions démocratiques directement aux membres de ce groupe, sans égard au fait que certains des membres ne faisaient pas partie des destinataires ordinaires des produits du

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

renseignement. Il note qu'il était généralement moins fréquent que les produits du SCRS soient diffusés directement aux sous-ministres, sauf dans les cas de questions très délicates ou urgentes. Tous les produits du SCRS liés à l'IE ou aux institutions démocratiques ont été diffusés directement aux membres du Groupe de travail.

- [34] M. King explique que les rapports de renseignement produits par le CST sont téléchargés dans une base de données centralisée. Les clients peuvent alors accéder à cette base de données pour chercher de l'information qui s'applique à leurs priorités en matière de renseignement en fonction de leur accréditation sécuritaire. Le CST détermine qui peut avoir accès à de l'information particulière au moyen de contrôle d'accès. Cette base de données fait en sorte que tous les clients du CST peuvent avoir accès à l'information et au renseignement qui s'appliquent à leurs priorités. Il note que le CST possède quelques listes de distribution pour les rapports de nature délicate, mais ces listes sont peu courantes.
- [35] Pour aider à acheminer l'information au Groupe de travail, M. King décrit qu'il a recruté quelques personnes au CST pour éplucher les rapports SIGINT et y extraire les rapports qui devraient être acheminés au Groupe de travail. Ses analystes ont appliqué un faible seuil de pertinence, et ont acheminé tous les rapports associés aux capacités des États étrangers d'intérêt qui pouvaient s'appliquer au contexte canadien. M. King explique que l'information était acheminée au Panel des cinq si elle était jugée suffisamment importante.
- [36] Le représentant du SCRS explique que le SCRS avait un groupe de travail sur l'IE. Ce groupe de travail se réunissait, évaluait tout le renseignement associé à l'IE, et acheminait ce renseignement au Groupe de travail. Ce renseignement était aussi diffusé aux membres du Panel des cinq.
- [37] M^{me} Dobner précise que le MRR n'a pas préparé de produits liés aux élections canadiennes comme l'ont fait le CST et le SCRS, mais il a acheminé des rapports en temps réel au Groupe de travail s'ils étaient pertinents.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

- [38] M. Gordon observe qu'en 2019, la GRC n'avait pas beaucoup d'information à communiquer. La plupart de l'information pertinente que la GRC a communiquée au Groupe de travail provenait de son volet de protection policière. M. Gordon note que l'information qu'il a reçue en tant que membre du Groupe de travail n'aurait pas été communiquée largement au sein de la GRC sans d'abord en avoir été discutée avec l'auteur afin de préserver l'intégrité des enquêtes criminelles de la GRC et le principe du « besoin de savoir ».
- [39] M^{me} Dobner dit que la section des Institutions démocratiques du Bureau du Conseil privé (BCP) a indiqué que le Panel des cinq avait à sa disposition d'autres sources d'information que le Groupe de travail. Ces autres sources peuvent avoir inclus le BCP. Les témoins notent aussi que le Groupe de travail ne traitait pas l'information à envoyer au Panel des cinq, puisque tous les rapports du Groupe de travail lui étaient acheminés directement.
- [40] Le représentant du SCRS a expliqué que certaines informations étaient de nature trop délicate pour les communiquer dans un rapport de situation du Groupe de travail. Dans ce cas, le rapport de situation faisait simplement référence au rapport du SCRS pertinent qui contenait l'information. Puis, le Groupe de travail demandait à un **agent de relation avec les clients (« ARC »)** d'aller porter le rapport directement aux destinataires désignés.

4.1.2 Le Groupe de travail et autres instances

- [41] Le représentant du SCRS fait savoir que les représentants du **Comité de coordination de la sécurité de élections (« CCSE »)** et du **Bureau du commissaire aux élections fédérales (« BCEF »)** venaient sur place pour lire les produits du renseignement. Le SCRS a conservé un registre de tous les produits du renseignement dont l'accès a été donné à ces organisations.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

- [42] M. King explique que le Groupe de travail a présenté des breffages à d'autres instances, notamment au **Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale (« CSMSN »)** ainsi qu'à des représentants des partis politiques.
- [43] Tous les membres du Groupe de travail ont participé à des breffages auprès des partis politiques, sauf pour quelques exceptions particulières. Il y a eu des cas où le SCRS et le BCP ont rencontré un parti politique pour des questions précises, sans la présence des autres membres du Groupe de travail. Par exemple, le représentant du SCRS a noté qu'il avait présenté un breffage au Parti libéral du Canada sur de l'ingérence possible dans la circonscription de Don Valley-Nord. Deux personnes du Parti, qui possédaient une accréditation sécuritaire secrète, ont assisté à ce breffage. Alia Tayyeb, qui était affectée au BCP à ce moment, a aussi assisté à ce breffage. Après ce breffage, le représentant du SCRS indique que des notes ont été fournies au directeur du SCRS, qui devait informer le Panel des cinq sur ce sujet le jour suivant.
- [44] Le représentant du SCRS déclare que pendant l'élection, le BCP a parlé au SCRS pour l'inclure dans une conversation avec un parti politique, qui, selon le BCP, a été ciblé par des acteurs étrangers, puisqu'un candidat avait fait l'objet de messages négatifs dans les médias sociaux. Le représentant du SCRS explique qu'après enquête, le SCRS n'a pas pu dire de manière définitive si l'activité identifiée dans les allégations constituait de l'IE. L'activité en question, toutefois, était cohérente avec des comportements que le SCRS avait observés de la part d'États étrangers.
- [45] Le représentant du SCRS indique que dans les deux exemples ci-dessus, le Groupe de travail a été informé des interactions entre le SCRS et les partis politiques.

4.1.3 Les séances d'information à l'intention des ministres

- [46] M. King a donné un breffage à la ministre Gould vers la fin de 2018, et il a aussi présenté un breffage au ministre de la Défense à une occasion. Ces breffages donnaient un aperçu du Groupe de travail et de l'information sur des menaces précises. Le représentant du SCRS explique que le SCRS aurait couramment informé le ministre de la Sécurité

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

publique, au moyen de breffages dirigés par le directeur ou le directeur adjoint du SCRS avec l'appui d'experts en la matière. M. King précise que le Groupe de travail n'aurait présenté des breffages qu'à la ministre Gould.

- [47] Le représentant du SCRS note que les rapports de situation du Groupe de travail auraient été acheminés à Sécurité publique Canada puisque le sous-ministre faisait partie du Panel des cinq. De plus, le renseignement du SCRS est acheminé au cabinet du ministre de la Sécurité publique. M. King ajoute que la dirigeante du CST, Shelly Bruce, aurait reçu des séances d'information hebdomadaires du ministre de la Défense nationale (c.-à-d. des rencontres bilatérales régulières), où ils auraient discuté du renseignement pertinent du CST.

5. Incidents précis figurant dans les rapports de situation du Groupe de travail

- [48] Une série de rapports de situation du Groupe de travail a été présentée aux témoins. Les témoins ont émis les commentaires suivants :

- a) **RAPSIT 1** | Ce rapport fait référence à un compte Twitter qui diffusant ce qui était considéré comme de la désinformation.. Le représentant du SCRS ne se souvient pas assez de cet incident pour en parler. M^{me} Dobner note que son équipe n'avait pas vu d'information qui laissait croire à une campagne de désinformation commanditée par un État étranger. Ce RAPSIT fait également référence à une autre affaire d'ingérence étrangère. Le représentant du SCRS confirme que cette information aurait été transmise au Panel des cinq.
- b) **RAPSIT 2** | Ce rapport fait référence à une mesure de réduction de la menace liée à une personne soupçonnée d'être impliquée dans une activité d'ingérence étrangère. Le représentant du SCRS explique que le SCRS a donné suite à la mesure de réduction de la menace. Il note que cet incident n'apparaît plus dans les rapports du Groupe de travail, ce qui laisse croire que le comportement malveillant a cessé.
- c) **RAPSIT 3** | Ce rapport fait référence à des allégations d'ingérence dans la course à l'investiture libérale dans la circonscription de Don Valley-Nord. Le

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

représentant du SCRS explique qu'il a présenté un breffage au Parti libéral à la fin de septembre 2019. Il a aussi préparé des notes de breffage pour le directeur du SCRS, et celui-ci a donné un breffage au Panel des cinq peu de temps après. M^{me} Dobner fait remarquer que le groupe d'experts n'a pas reçu de rétroactions du Panel des cinq. M. King explique que le groupe aurait reçu une évaluation de la menace qui aurait couvert, de manière générale, l'ingérence du pays concerné et ses activités et tactiques d'influence, pour les comparer aux rapports sur cette affaire.

- d) **RAPSIT 4** | Ce rapport fait référence à un groupe qui cible principalement le Parti libéral du Canada, le Parti conservateur du Canada et le Parti populaire du Canada. M. King explique qu'il était probable que cette information soit une mise à jour d'une série de rapports.
- e) **RAPSIT 5** | Ce rapport fait référence à de la désinformation qui est apparue sur un site Web américain, le *Buffalo Chronicle*. M^{me} Dobner fait remarquer que le MRR a signalé cet incident à la suite d'un nombre de facteurs, notamment le fait que le propriétaire du journal aurait publiquement déclaré qu'il acceptait de l'argent pour publier des articles de fausses nouvelles sur des personnes. M. Gordon exprime qu'il ne s'agit probablement pas d'une activité criminelle, et ne sait pas s'il y a infraction à la *Loi électorale du Canada*.

6. Rapport rétrospectif sur les élections de 2019 et correspondance du Groupe de travail

6.1 Rapport rétrospectif sur les élections de 2019

[49] M. King observe qu'il n'y a rien dans le rapport rétrospectif sur les élections 2019 du Groupe de travail qui évalue le Panel des cinq, puisqu'il ne relève pas du mandat du Groupe de. Cependant, le rapport Judd fournit une évaluation du Panel des cinq.

6.2 Problème de circulation de l'information

[50] M. King parle ensuite du processus grâce auquel le Groupe de travail a reçu un produit spécifique du renseignement intitulé **Rapport sur les enjeux de sécurité nationale (« RESN »)**. Le représentante du SCRS explique que pour préparer les RESN, plusieurs

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

éléments de renseignement sont rassemblés pour dresser un portrait plus complet d'un sujet donné. Ce RESN a été diffusé après les élections à tous les membres du Panel des cinq. M. King indique que le Groupe de travail n'était pas au courant de ce RESN avant sa diffusion. Le représentant du SCRS note que les éléments du renseignement sur lesquels est fondé ce RESN ont été communiqués au Groupe de travail au fur et à mesure qu'ils étaient traités. Dans la version initiale du RESN, on évalue qu'un acteur menaçant a eu un effet sur l'élection de 2019, ce qui contredit le rapport rétrospectif sur les élections de 2019 du Groupe de travail. Le 3 décembre 2019, le RESN a été modifié pour retirer cette mention⁶. Le représentant du SCRS informe qu'il n'était pas au courant du processus qui a eu lieu entre le 29 octobre 2019 et le 3 décembre 2019, qui a mené à la modification du RESN. Cette situation a fait l'objet de discussions à l'échelon du directeur général.

- [51] Le représentant du SCRS explique que le Panel des cinq aurait reçu des éléments de ce RESN, au fil de leur traitement au SCRS. Il souligne que rien dans le RESN ne constitue de la nouvelle information qui aurait été reçue pendant la période électorale. Plutôt, le renseignement sur lequel est fondé le RESN a été rassemblé avant les élections.
- [52] M. King cite le moment de la publication du RESN comme un exemple des difficultés que doit surmonter le Groupe de travail en ce qui concerne la coordination du traitement de l'information parmi les quatre organismes du renseignement (CST, SCRS, GRC, AMC). Ces difficultés sont présentées en détail dans le rapport rétrospectif sur les élections de 2019⁷.
- [53] M. King fait remarquer qu'il existe différents processus et protocoles pour l'échange d'information entre les organismes. Il explique que ce n'était probablement pas la première fois qu'il y avait un manque d'alignement entre les processus des organismes,

⁶ Pour clarifier, bien que le rapport rétrospectif sur les élections de 2019 du Groupe de travail a été publié après que le RESN soit modifié, le Groupe de travail a relayé ses principales observations préliminaires avant la publication du RESN modifié.

⁷ M. King informe que le Groupe de travail a révisé son mandat avant les 44^e élections générales pour y inclure des « principes » dans le but de régler une partie de ces difficultés. Ce sujet est présenté dans le résumé d'entrevue du Groupe de travail de 2021.

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

mais il ne pouvait pas se rappeler d'exemples précis. M. King dit qu'il reconnaît, et qu'il faut garder à l'esprit, que l'organisme peut prendre du temps avant de comprendre ce qu'il recueille lorsqu'il est question de renseignement. Cette réalité peut donner l'impression d'un retard dans la diffusion de l'information.